

Département du Morbihan
Arrondissement de PONTIVY
Canton de PLOERMEL
Commune de MOHON

Décision numéro 24/2024 du 27 mai 2024

OBJET : PASSATION D'UN MARCHÉ DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC LE BUREAU D'ETUDES DMEAU POUR LE GEOREFERENCEMENT DES RESEAUX D'EAUX PLUVIALES DANS LE CADRE DE LA REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L 2122-23,

Compte-tenu de la révision générale du Plan Local d'Urbanisme de la Commune,

Vu la proposition du bureau d'études DMEAU en date du 23 mai 2024,

Vu la délibération du Conseil Municipal N° DCM2023-09.08-08 du 08 septembre 2023 (rubrique N° 4) portant délégations de pouvoirs au Maire par le Conseil Municipal et lui permettant de préparer, passer, exécuter et régler les marchés de services qui peuvent être passés en procédure adaptée dans la limite de 20 000 euros HT,

Vu la délibération N° 2022-06-17-04 du 17 juin 2022 relatif à la publicité des actes des Collectivités Territoriales décidant de la publication sur le site internet de la Commune (www.mohon.fr) des actes réglementaires pris par les Autorités Communales à compter du 1^{er} juillet 2022,

DECIDE

Article 1^{er} : Il est passé un marché de prestations de services avec le bureau d'études DMEAU de JANZÉ (35) pour la réalisation du géoréférencement des réseaux d'eaux pluviales dans le cadre de la révision générale du Plan Local d'Urbanisme. Le coût s'élève à 3 250 € HT.

Article 2 : la présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales de la Commune et un extrait sera publié sur le site internet www.mohon.fr Date de mise en ligne : 28 mai 2024

Fait à Mohon le 27 mai 2024
Le Maire,

Francis MAHIEUX



Le Conseil Municipal sera informé lors de la prochaine séance